



Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse
Freiburger Jagdverband

Newsletter

Décembre 2019

Newsletter 4/2019

Contenu

- Mot du président
- Les News du Bureau et du Comité cantonal
- Actualités cynégétiques
- Agenda
- La vie des sociétés membres
- Infos de l'administration de la chasse et des activités annexes
- Le coin de l'éthique
- Espace « Chasseurs »



Le mot du Président

Chers chasseresses et chasseurs fribourgeois,

L'année 2019 a été un grand millésime pour la chasse fribourgeoise. Deux de ses chasseurs ont en effet été élus aux plus hautes fonctions de notre association faïtière. Anton Merkle officie désormais en qualité de Président de ChasseSuisse et Pascal Pittet, ancien Président de la FFSC et Président de Diana Romande, est membre du comité. Il nous importe encore une fois de les féliciter et de les remercier, ainsi que toutes les personnes qui s'engagent pour la chasse et pour les relations entre partenaires.

Vous le savez, nous sommes face à des défis importants, aussi bien sur le plan législatif que cynégétique. Nous comptons dès lors sur votre soutien et votre engagement, indispensables au maintien et à l'évolution des conditions favorables de notre chasse. Au-delà de cet appui, nous nous devons de pratiquer notre art avec professionnalisme et éthique. A ce jour, la très grande majorité des actes de chasse ont été effectués avec exactitude et respect, et nous vous en remercions. Il en va de notre image de chasseresse et chasseur responsables et solidaires.

Engagement, soutien, solidarité et actions responsables, voilà les maître-mots que nous souhaitons appliquer et voir appliquer au sein de la FFSC.

Nous nous souhaitons beaucoup de plaisir à la chasse et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2020, à vous, vos familles et vos proches.

Frédéric Oberson, président ai

Avis aux intéressés

Pour rappel : **les fonctions de président de la Commission « Ethique et Communication » et d'attachés de presse de langue française et allemande ne sont pas encore pourvues.** Merci de manifester votre intérêt au secrétariat ou de lui signaler l'adresse de collègues susceptibles de remplir ces fonctions.

Les news du Bureau et du Comité cantonal

Le Comité de la FFSC a tenu sa dernière séance de l'année le 13 novembre 2019. Parmi les principaux objets à l'ordre du jour : les propositions en vue de la modification de l'ordonnance sur la chasse (Ocha) et l'ordonnance sur la planification de la saison de chasse 2020 (OPlan 2020), les drones, le stand de tir, les cotisations des membres et le premier bilan de la saison de chasse 2019.

1. **Les propositions de modifications de l'Ocha et l'OPlan 2020** qui ont été évoquées dans la newsletter de juin dernier ont été confirmées et la Commission « Chasse et Chiens », élargie pour l'occasion et chargée de préparer un « dossier » solide à ce propos poursuit ses travaux.

Deux nouvelles propositions de la DIANA Gruyère concernant la chasse du chamois ont été discutées et validées. Il s'agit d'une part de supprimer le tirage au sort et de le remplacer par les modalités qui sont appliquées pour la chasse du cerf et d'autre part de préciser les modalités d'utilisation des routes interdites pour les conducteurs de chien de rouge.

2. Une option pour l'aménagement d'un **stand de tir**, jugé indispensable sur le territoire cantonal, semble se dégager. Une information plus précise sera donnée le moment opportun. Des discussions avec notamment la direction cantonale de la chasse concernant le financement de cette infrastructure sont en cours.
3. **La poursuite du « projet 100 »**, montant qui devrait correspondre à la contribution annuelle de chaque chasseresse et chasseur est aussi confirmée, afin de donner les moyens aux organisations aux différents niveaux local, cantonal, romand et national de défendre les intérêts de la chasse est aussi confirmée. Les sections-membres sont invités à défendre ce projet lors de leur prochaine assemblée annuelle.
4. La Commission « Nature et activités » se propose d'établir un rapport circonstancié concernant **l'utilisation de drones** pour la protection de faons à l'intention de la Direction cantonale de la chasse et d'y impliquer le Service de l'agriculture.
5. **Le bilan provisoire de la saison de chasse** en cours est jugé satisfaisant. Plusieurs infractions relativement graves ont été malheureusement commises, dont deux cas de braconnage hors période de chasse, un tir de chevreuil lors de la chasse du cerf, une erreur de secteur non ouvert à la chasse du sanglier et de l'utilisation d'appareil de visée nocturne. Par ailleurs le comportement de certains chasseurs a été évoqué. Il a été notamment fait référence à la chasse intensive par des groupes importants accompagnés de nombreux chiens et des recherches non effectuées dans la chasse du cerf.



Actualités cynégétiques

A propos de la modification de la loi fédérale sur la chasse



Ainsi, le référendum lancé par les Organisations Non Gouvernementales (ONG), dont Pro Natura, WWF suisse, BirdLifeSuisse et Groupe Loup Suisse, contre la modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages (LChP) adoptées par les Chambres fédérales le 27 septembre 2019 aurait abouti. On devait s'y attendre vu les débats tendus survenus lors des délibérations de cet acte législatif. On doit s'attendre aussi à ce que des discussions passionnées vont s'instaurer dans la campagne, cela d'autant plus qu'elle interviendra dans la foulée du mouvement « vert » des dernières élections fédérales. Il est donc impérieux de s'y préparer et d'ores et déjà d'affûter ses armes. De notre point de vue une première étape s'avère primordiale : celle de regrouper les forces (organisations, associations, personnalités ...) en faveur du « oui », dans la mesure où l'intérêt de cette modification législative à proprement parler, ne touche qu'un nombre limité de citoyens et en l'occurrence les personnes actives dans domaine de la pastorale, en particulier dans la gestion des troupeaux de moutons. Autant donc s'y prendre le plus tôt possible, afin de pouvoir diffuser en public ou en privé une information objective.



Des arguments contestables...voir fallacieux

Pour les référendaires, le Parlement a franchi trois lignes rouges dans la gestion des animaux protégés et qui sont les éléments centraux pour les opposants.

1. **Aucun dommage concret n'est plus requis pour une autorisation de tir. A l'avenir, il sera possible de tuer des animaux jugés indésirables avant qu'ils aient causé un quelconque dommage. Leur seule existence suffit pour qu'on puisse les éliminer. Il est trompeur, dans ce cas, de parler de « régulation ».**

Imprécis et spécieux. Le nouvel art 7a LChP, fixe des conditions très précises pour des tirs de régulation des espèces protégées, en particulier des grands prédateurs, tel le loup, à savoir que ces régulations ne doivent pas mettre en danger l'effectif de la population et doivent être nécessaires pour:

- a. protéger des biotopes ou conserver la diversité des espèces;
- b. prévenir des dégâts ou un danger concret pour l'homme,
- c. préserver des populations sauvages adaptées au niveau régional.

2. **A l'avenir, les cantons seront seuls à décider quels animaux protégés seront abattus.**

Faux et tendancieux. Selon l'art 7a précité, les cantons ne peuvent prévoir la régulation des espèces protégées « qu'après avoir entendu l'OFEV (Office fédéral de la protection de l'environnement) ». Dans ce contexte les référendaires soupçonnent en fait les cantons de ne pas vouloir remplir correctement leurs obligations. Selon eux, la protection de la nature pourrait ainsi être à la merci des intérêts des partis politiques, du clientélisme et des différences cantonales dans l'application de la loi. Cet argument n'est qu'un n'a priori. Il fait fi de la responsabilité des cantons d'appliquer la loi. C'est aussi oublier que dans les cantons les administrations en charge de la nature travaille avec sérieux et que les OGN (qui au demeurant n'ont pas le monopole de la protection de la nature) ne manqueront pas de leur rappeler leurs obligations.

3. **Le Conseil fédéral peut étendre à tout moment la liste des animaux protégés pouvant être abattus.**

Soupçonneux, singulier et incongru. Cela signifie pour les référendaires, que le gouvernement fédéral pourra à l'avenir autoriser la chasse d'autres espèces par voie d'ordonnance, c'est-à-dire sans décision parlementaire, ni votation populaire. On peut ainsi en déduire que selon eux la protection, par exemple du harle bièvre devrait nécessairement décidée par les parlementaires, voir des citoyens.

Une telle déclaration démontre par elle-même l'incohérence de l'argumentaire. Cette forme de délégation est usuelle ; elle tient compte à la fois de la réalité, de l'évolution rapide des événements, afin de pouvoir les adapter aux nouvelles données. C'est aussi le discrédit une nouvelle fois porté légèrement à l'égard de la responsabilité des autorités.

Des mesures opportunes

Ces considérations sur la régulation des espèces, ne devront nous faire oublier que la modification de cette loi contient nombre de mesures en faveur de la nature et de la faune et impose des contraintes nouvelles dans l'exercice de la chasse. Leur évocation démontrera que ce nouveau dispositif législatif est équilibré.



Agenda

Un film à ne pas manquer

Ronny Mast, le cinéaste animalier bien connu de Jaun, après le récit filmé de Miro, nous revient avec une nouvelle « redécouverte » de la nature et de ses différentes composantes merveilleuses et étonnantes. Une dernière présentation publique est agendée comme suit :

Zweisimmen Gemeindesaal, samedi 11 janvier 2020 à 20h00

mit Kurzvortrag von Thürler Felix «Helfen mit Herz in Nepal»

Auftritt vo «de Eduwissmeitlini» sowie

Informationsstand «Let's Netz» Naturpädagogik, Yolande Brünisholz und

Bilderausstellung vom Tierfotograf Eric Weissert

Des présentations sont possibles sur demande.

Pour contact : Ronny Mast 079/616.08.35. Une bonne idée pour vos apéritifs de début d'année et les assemblées générales annuelles des DIANA.

Les assemblés de sections 2020

Hubertus Sense : 24.01.2020 à Tentlingen

Diana Glâne : 30.01.2020 à « lieu pas encore défini »

Diana Sense Oberland : 01.02.2020 à Imfang

Diana Gibloux : 07.02.2020 à Sorens

Diana Veveyse : 07.02.2020 à Attalens

Diana Broye : 07.02.2020 à Cugy

Diana Gruyère : 31.01.2020 à Imfang

Diana du Lac : 07.02.2020 à Ulmiz

Diana Sarine : 07.02.2020 à Sarraz



8 février 2020 : Marché aux peaux et fourrures à St-Antoine, restaurant Senslerhof dès 8 heures

7 mars 2020 dès 9h00 : Assemblée des délégués FFSC Grangeneuve

13 juin 2020 : 38. Kantonal Bernisches Jagdhornbläsertreffen à Wünnewil
<https://www.jagdhornblaeser-hubertus-sense.ch/bl%C3%A4sertreffen-2020/>

Programme de tir Rebe 2020



Datum	Tag	Uhrzeit	Anlass
15.04.20	Mi	17h30 - 20h00	Übungsschiessen
25.04.20	Sa	13h30 - 17h15	Übungsschiessen
06.05.20	Mi	17h30 - 20h00	Übungsschiessen
13.05.20	Mi	17h30 - 20h00	Übungsschiessen
16.05.20	Sa	13h30 - 17h15	Übungsschiessen
27.05.20	Mi	17h30 - 20h00	Übungsschiessen
10.06.20	Mi	17h30 - 20h00	Übungsschiessen
20.06.20	Sa	13h30 - 17h15	Übungsschiessen + TSNS
24.06.20	Mi	17h30 - 20h00	Übungsschiessen
15.07.20	Mi	17h30 - 20h00	Übungsschiessen
25.07.20	Sa	13h30 - 17h15	Übungsschiessen
12.08.20	Mi	17h30 - 20h00	Übungsschiessen
22.08.20	Sa	13h30 - 17h15	Übungsschiessen + TSNS
26.08.20	Mi	17h30 - 20h00	Übungsschiessen
05.09.20	Sa	13h30 - 17h15	Übungsschiessen

Programme de tir Zollhaus 2020



Freitag, 03.04.2020	17.00 – 20.00 Uhr	Übungsschiessen / Exercice de Tir
Samstag, 04.04.2020	08.00 - 17.00 Uhr	Theorie-und Praxistest / Test théorique et pratique JJäger
Freitag, 17.04.2020	17.00 - 20.00 Uhr	Übungsschiessen / Exercice de Tir
Samstag, 18.04.2020	08.00 - 17.00 Uhr	Schiessübung und Distanzen schätzen JJäger Exercice de tir et estimation des distances
Freitag, 22.05.2020	17.00 - 20.00 Uhr	Übungsschiessen / Exercice de Tir
Donnerstag, 28.05.2020	08.00 - 17.00 Uhr	Praktische Prüfung / Examen pratique JJäger
Freitag, 29.05.2020	08.00 - 17.00 Uhr	Praktische Prüfung / Examen pratique JJäger
Freitag, 12.06.2020	17.00 - 20.00 Uhr	Übungsschiessen / Exercice de Tir
Freitag, 26.06.2020	17.00 - 20.00 Uhr	Übungsschiessen / Exercice de Tir
Samstag, 27.06.2020	08.00 - 12.00 Uhr	Übungsschiessen / Exercice de Tir Exercice de Tir de la Section Gruyère & ☉ Amicale du Fusil de Chasse de Farvagny
	13.00 – 1500 Uhr	Hamma – Schiessse / Tir au Jambon
Freitag, 03.07.2020	17.00 - 20.00 Uhr	Übungsschiessen / Exercice de Tir
Freitag, 14.08.2020	17.00 - 20.00 Uhr	Übungsschiessen / Exercice de Tir ☉
Samstag, 29.08.2020	07.00 - 13.00 Uhr	Gebirgsschiessen Geissalp Entraînement en montagne, Geissalp

☉ An diesen Schiesstagen besteht die Möglichkeit den Kantonalen Schiessnachweis zu absolvieren. Den Eidg. Schiessnachweis kann an allen Schiesstagen absolviert werden.
Les tirs cantonaux peuvent être tirs aux dates marquées.
Les tirs fédéraux peuvent être tirs tous les jours de tirs.

La vie des sociétés membres



La DIANA Broye se présente au public

Invitée par la « Flamicale », l'amicale des pompiers de Vallon », dans le cadre de sa balade gourmande, le comité in corpore de la Diana Broye, avec d'autres collègues chasseurs, accompagnés de leur chien, ont saisi cette occasion de présenter avec entrain à la fois la chasse en général, ses activités et de faire déguster les délices d'une venaison fort appréciée.

Présentation des animaux sauvages de la région, protection des faons, notamment avec l'utilisation de drones, activités hors période de chasse, démonstration de chiens de chasse, autant de sujets et événements qui ont permis des échanges fructueux. Ceux-ci se sont poursuivis à l'apéro, garni de viande séchée et de saucisses de sanglier, offert par la DIANA Broye, avant le service d'un civet de sangliers, offert gracieusement par Jean-Luc.

En conclusion une journée conviviale, mais surtout une information utile sur la chasse et ses différents composants, dont il a été possible de constater que beaucoup ignorent. Certains à priori ont pu ainsi être effacés.

Infos de l'administration de la chasse et des activités annexes

Félicitations

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), pour le Service des forêts et de la nature (SFN) a procédé à l'engagement en vue du remplacement de Denis Vallan, chef du secteur chasse.

M. Andreas Binz, devient ainsi chef du secteur faune, chasse et pêche du SFN à 80%. Il entrera en fonction le 1er janvier 2020. Biologiste dans le domaine de la protection de l'environnement, il travaille depuis 2011 au Service des forêts et de la nature, en tant que chef du secteur conservation des forêts et aménagement du territoire.

En outre, M. Binz possède une précieuse expérience en tant que membre de l'exécutif de la commune de Guin.

Le coin de l'éthique

Etonnant ... et à méditer

La revue française St Hubertus a traité récemment du thème récurrent du dérangement des territoires par ce qu'il est convenu d'appeler « les autres utilisateurs » de la nature, cavaliers, randonneurs, skieurs de fond ... mais sous un angle quelque peu inhabituel. La question est posée : les chasseurs, souvent inconsciemment, ne portent-ils pas eux-mêmes atteinte à la quiétude du gibier ? A méditer

Espace « Chasseurs »
Balade gourmande à Vallon : Diana Broye se présente au public



**Fédération Fribour-
geoise des sociétés de
chasse**

Président ad interim :
Frédéric Oberson

Route des Sciaux 18
1727 Corpataux

Adresse mail :
obersonf@gmail.com

Téléphone :
079 620 70 51

Nous sommes sur le
web !

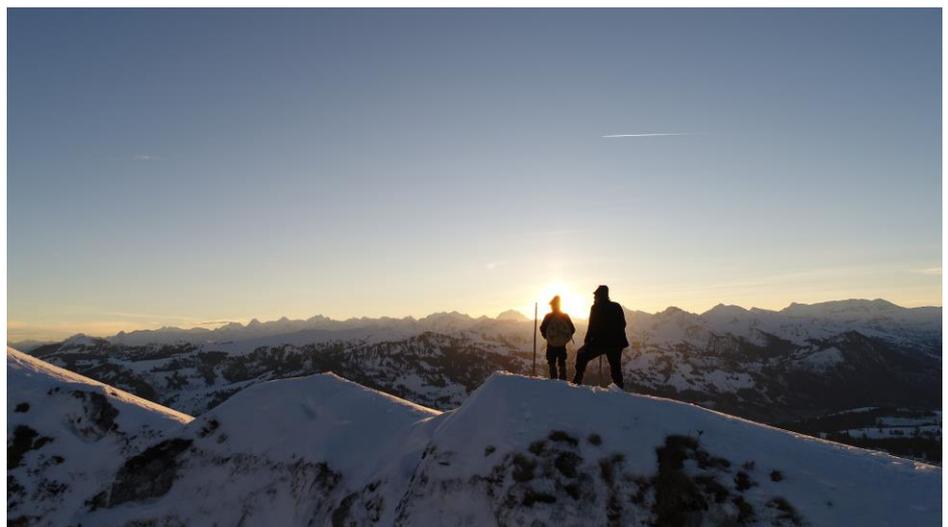
Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.chassefribourgeoise.ch



Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse
Freiburger Jagdverband

Commission « Ethique et
Communication »

secretariat@chassefribourgeoise.ch



Nous vous souhaitons à toutes et à
tous de
Joyeuses Fêtes de fin d'année et une
heureuse 2020 !